

Enfant

Sexe: F	М		~J-
Nom et prénom :	1	Lad a	_
Date de naissance :	Y	Lieu de naissance :	
Adresse :	2		
Code postal :	-200	Ville :	

· Responsables légaux

Mère

Autorité parentale :	Oui	Non	75
Nom et prénom :		- //	
Profession :		0.1	
Adresse :		(1)	
Code postal :		K	Ville :
E-mail :		W	
Téléphone		7	

Père

Autorité parentale :	Oui	Non			
Nom et prénom :		18.	1	11.00	
Profession :	9			0	
Adresse :		1		0/	
Code postal :	9		Ville :	0	
E-mail :	10			- 90D	
Téléphone	4			46	

· Autre responsable légal - Personne physique ou morale

Autorité parentale :	Oui Non	7/0/03	á	
Nom / organisme :	4.75	1 00 m	B	
Fonction:	200	1		11155
Adresse :		13		M
Code postal :		Ville :		5
E-mail :		1		
Téléphone :	V	A STATE		
• Personne	à appeler en ca	s d'urgence	THE STATE OF THE S	
Nom et prénom :	- Q	V	\	
Lien avec l'enfant :	10	7		
Adresse :	N V	. V		
Code postal :		Ville :		
E-mail :				
Téléphone :				
Téléphone :	0	T	NP	

· Informations santé et assurance

Nom du médecin traitant :	
Adresse :	No Maria
Code postal :	Ville :
Téléphone :	
Hôpital (en cas de besoin) :	
Allergies éventuelles :	
Compagnie d'assurance :	Jan
N° de contrat d'assurance :	
EN.	
 Autorisation ima 	iges
	ographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires - e : photo de classes, photo souvenirs pour la famille…
Date	Signatures
	enfant soient utilisées pour la promotion et la communication de cole, site internet, Facebook, émissions TV…
Date	Signatures
 Autorisation sor 	ties
particuliers de l'équipe de	soit transporté dans les véhicules l'école ainsi que ceux des parents qui pourraient s'ajouter à des sorties scolaires organisées par l'association.
Date	Signatures

 Personnes autorisées à parents) 	prendre l'enfant	t à l'école (en deh	ors des
Personne 1		in the second	
Nom et prénom :	12 200	A.J	
Lien avec l'enfant :	D I	100000	111111
Téléphone :	13		M
Personne 2	N.J.		~
Nom et prénom :	X L	7	
Lien avec l'enfant : Téléphone :			
 Adhésion et frais de sco 1) Frais d'inscription de l'élève : 2) Frais de réinscription de l'élève 3) Adhésion association San Ipo 4) Frais mensuel après étude virement à l'ordre de l'association SA	140€/An re : 70€/An oli 12€/An du dossier, tarif r	1	
Engagements : (Merci de cocher le	IV		
règlement comptant (ristourr	ne de 10%) soit en	10 versements mens	uels.
☐ J'ai pris connaissance du règ	lement intérieur (c	ci-joint) et m'engage à	le respecter.
<u>)</u>		SP.	

. Signatures

Réglement interieur

Année scolaire 2024-2025

[document à conserver]

1. GÉNÉRALITÉS

- « Sant Ipòli, école alternative » est un établissement privé laïque hors contrat sans internat créé au sein de la structure juridique « Sant Ipòli, école alternative » association loi 1901. Cet établissement est dirigé par Stéphanie Sabatié, directrice, enseignante.
- « Sant Ipòli, école alternative » étant un établissement privé hors contrat, les familles, munies du numéro d'immatriculation obtenu de l'Éducation Nationale, doivent signaler l'inscription de leur(s) enfant(s) dans l'établissement à la Mairie de leur lieu de résidence.

La pédagogie pratiquée dans l'établissement se fonde sur des méthodes pédagogiques actives, ludiques et coopératives pour les enfants de 3 ans à 16 ans. La communication non violente est au cœur du projet ainsi qu'un travail autour des émotions.

2. TARIFS

Les parents qui font le choix de scolariser leur(s) enfant(s) à Sant Ipòli, école alternative,, financent les frais de cette scolarité, payable en dix (10) mois ou en une seule fois. Pour une première inscription nous demandons 140€ de frais de dossier par famille (70 € les années suivantes) ainsi que 12€ de cotisation annuelle à l'association. Cette dernière permet de participer aux ateliers, aux formations et aux manifestations de l'association Sant Ipòli en étant assuré.

Les frais de scolarisation sont fixes pour l'année: Ils correspondent au minimum nécessaire pour faire vivre la structure. Une difficulté passagère des familles pour assurer le paiement des mensualités doit être signalée lors d'un rendez-vous avec le pôle comptabilité (Président + Trésorier).

Afin de maintenir la pérennité financière de l'association, les parents s'engagent à régler les frais de scolarisation de l'année en cours, même en cas d'interruption de la scolarité avant la fin de l'année scolaire (sauf cas de force majeure, à l'appréciation du bureau de l'Association). Le moyen de paiement le plus souhaitable est le virement automatique. Tout autre moyen de paiement est naturellement accepté. Chèques libellés au nom de l'association Sant Ipòli.

3. HEURES PARTS-NATURE

Les parents sont invités à répondre aux besoins de l'organisation extra scolaire :

- Bricolage et aménagements
- Aide à la pédagogie
- Interventions dans le cadre scolaire
- Accompagnement sorties
- Mise en place d'activités extra scolaire
- Ménage et entretien des locaux, une fois par semaine (sur la base du volontariat)

4. CALENDRIER & HORAIRES

Les périodes de vacances sont celles de la zone C (académie de Toulouse). Les enfants sont accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 16H30.

Pour les aménagements d'horaires spécifiques, voir directement avec le responsable pédagogique, Stéphanie Sabatié.

Tous les enfants inscrits sont tenus d'être présents à l'école tout au long de l'année et d'arriver entre 8h45 et 9h00 chaque matin.

Les parents sont tenus de signaler l'absence de leur enfant au plus tôt par téléphone et de fournir le justificatif d'absence mis à disposition par l'école dès le retour de l'enfant.

5. ADMISSION / REINSCRIPTION

Pour être admis à l'école, l'enfant doit avoir au moins deux ans et demi et la famille doit avoir terminé la démarche d'inscription et rencontré le responsable pédagogique¹.

Pour qu'une réinscription soit possible, la famille doit avoir soldé sa participation financière de l'année scolaire précédente.

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants qui ne pourront être admis seront inscrits sur liste d'attente.

6. TRANSPORT

Les parents sont responsables de l'acheminement des enfants jusqu'à l'école.

7. RESTAURATION SCOLAIRE

Un panier-repas est fourni par les familles.

8. ASSURANCES

Les parents doivent souscrire à une assurance "responsabilité civile / scolarité" pour l'enfant scolarisé et fournir au directeur de l'école un duplicata de la police d'assurance.

9. SORTIES

Les sorties organisées par l'équipe pédagogique ont un caractère obligatoire. Les parents peuvent être amenés selon leur disponibilité à conduire leur(s) enfant(s) à un point de rencontre autre que l'école, ou co-voiturer d'autres enfants.

¹ Qui validera l'inscription après évaluation de la possiblité d'accueil.

10 DESISTEMENT

- A l'inscription ou ré-inscription II est demandé, avec le dossier d'inscription ou réinscription, le paiement des frais de scolarité. Ce chèque sera encaissé par l'association et ne pourra être remboursé même en cas de désistement.
- En cours d'année II est demandé aux parents souhaitant orienter leur enfant différemment en cours d'année de prendre rendez-vous au préalable avec le responsable pédagogique afin de l'informer de cette décision et d'accompagner l'enfant dans cette transition, et de prendre également rendez-vous avec le (ou la) trésorier (e) pour les modalités pratiques.
- INFORMATIQUE ET LIBERTES (Loi du 6 janvier 1978)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les agents de la Direction des Affaires scolaires/ Animation Sport Loisirs pour la mise à jour des dossiers famille, l'inscription scolaire et l'accès aux plannings de réservations. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : personnel encadrant des accueils de loisirs, Education Nationale. Les données sont conservées pendant le temps de la scolarité ou de la participation aux activités. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Direction des Affaires scolaires/Animation Sport loisirs- 307, Avenue de l'Arc de Triomphe- 84100 ORANGE (affaires-scolaires@ville-orange.fr). Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@ville-orange.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Fait le	/	à :	11174		
Signature du	(des) représ	entant (s) lé	gal (aux) : (Mention « Iu	ı et approuvé)



RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque Guichet N° compte

00020451301

Clé Devise **EUR**

Domiciliation **CIC MUR DE BARREZ**

19137 Identifiant international de compte bancaire

> IBAN (International Bank Account Number) 0204

1005

10057

7191

3700

BIC (Bank Identifier Code) **CMCIFRPP**

Titulaire du compte (Account Owner) SANT IPOLI ECOLE

12140 ST HIPPOLYTE

Domiciliation
CIC MUR DE BARREZ
PLACE DE MONACO 12600 MUR DE BARREZ

2 05 65 51 40 03

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE

